

# REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **jeudi 29 juin 2023 à 18 heures.**

Affiché le 23 juin 2023



### ORDRE DU JOUR

#### INSTANCES

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars
- Lecture de la décision 2023-2

#### AFFAIRES GENERALES

- Installation d'un nouveau conseiller municipal sur poste vacant suite démission
- Protocole de participation citoyenne
- Création Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)
- Règlement intérieur bus Ecole Vignals - Ecole Lafontasse (CM2)
- Modification Convention Temple des Salvages – Avenant n° 2

#### FINANCES

- Opération « 1 naissance, 1 arbre »
- Festival d'Autan : tarifs préférentiels aux habitants de Burlats – Concert du 22 juillet 2023
- SPL - Contrat concession eau potable - Avenant n° 4
- SPL – Participation pour le financement de l'assainissement collectif
- SPL - Contrat concession assainissement - Avenant n° 4
- Attribution de subventions aux associations
- Convention de mise à disposition gradins – Fête Médiévale
- Décision modificative n°1

#### UBANISME

- Acquisition à l'euro symbolique section AW n° 702
- Acquisition section AB n° 181 – Les Salvages
- Cession domaine public La Ferrière Basse
- Convention de servitude ENEDIS – Parcelles AC 465, 467, 473, 516 et 518 ;

#### QUESTIONS ORALES